

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 Septembre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTÉES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane, BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine, PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSEES** : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*), Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes COOREVITS Catherine et GILLET Maryline.

<b>OBJET :</b>	<i>Dénonciation de la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité de gestion du RS et vote de la subvention 2015.</i>
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2015 / 09 / 10

*Considérant la reprise de l'activité par la Commune à compter du 24 août 2015.*

*Considérant :*

- *Nombre de repas versés de Janvier 2014 jusqu'à Juillet 2014: 36274*
- *Somme à verser en 2015 :  $0,822 \times 36\ 274 = 29\ 817,22\ €$*
- *Somme déjà versée de Janvier 2015 à Juillet 2015 : 29 407,24€*
- *Le solde à verser en 2015 est donc de 409,98 €.*

*Considérant le fait que l'association a reçu une subvention exceptionnelle doublement versée en 2014 de 3 500 €, qu'elle s'est engagée à restituer.*

***Le Comité de gestion du restaurant scolaire est donc redevable de 3 090,02 €, qui seront restitués à la Commune par annulation de mandat.***

*Considérant l'engagement de la Commune de Blain de racheter le stock d'épicerie s'élevant à 1 032,19 €.*

.../...

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 Avril 2015, portant création d'un service public administratif de restauration scolaire et collective.*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 Avril 2015, portant sur le choix du mode de gestion du service de restauration scolaire et collective, en régie.*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 Mai 2015, portant attribution de la subvention 2015 au Comité de Gestion du Restaurant Scolaire Anatole France.*

*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2011 – 2013,*

*Vu l'avenant n°1 contenant prolongation de ladite Convention pour l'année 2014,*

*Vu l'avenant n°2 contenant prolongation de ladite Convention pour l'année 2015,*

*Vu les termes du Document de reprise du service de restauration scolaire cosigné entre la Mairie et les liquidateurs de l'Association.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil Municipal,*

*DECIDE de mettre fin à la convention d'objectifs et de moyen passée entre la Commune de Blain et le Comité de Gestion du Restaurant Scolaire d'Anatole France, ainsi qu'à l'avenant n°2, portant prolongation de la durée de la convention.*

*FIXE le montant de la subvention 2015 à 0,822 € x 36 274 repas servis en 2015, soit 29 817,22 €.*

*PRECISE que le montant déjà versé en 2015 s'élève à 29 407,24 € et qu'une somme de 3 500 € doublement versée en 2014 doit être restituée à la Commune.*

*APPROUVE l'annulation de mandat d'un montant de 3 090,02 €, au bénéfice de la Commune.*

*DIT que la Commune de Blain s'engage à racheter le stock d'épicerie sur présentation de la facture établie par le Comité de gestion du restaurant scolaire, d'un montant de 1 032,19 €.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 21 Septembre 2015,  
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20150917-CM-2015-09-10-  
DE  
Date de télétransmission : 21/09/2015  
Date de réception préfecture : 21/09/2015

Seance du Conseil municipal du 17 Septembre 2015  
Délibération n° 2015 / 09 / 10